

MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL AGIRHE

Le CDG 50 met à disposition de la collectivité / l'établissement, un outil de gestion des carrières de ses agents et de production des actes administratifs qui jalonnent la vie administrative de l'agent. Cet outil permet également de saisir les instances paritaires et médicales.

Objectifs de la mission

Le Centre de gestion dispose du logiciel AGIRHE, développé par le GIP informatique des centres de gestion, qu'il met à disposition de la collectivité / l'établissement afin de faciliter :

- ✓ le suivi de la carrière de ses agents,
- ✓ la production des actes administratifs : contrats, nomination, classement, titularisation, avancement, promotion, temps de travail, arrêt maladie, position statutaire, régime indemnitaire, NBI, etc.,
- ✓ la saisine des instances paritaires (CST, CAP et CCP) et le conseil médical (formation restreinte et plénière),
- ✓ la procédure d'avancement de grade et dépôt des dossiers de promotion interne,
- ✓ le suivi des formations obligatoires,
- ✓ la rédaction des lignes directrices de gestion,
- ✓ les échanges de pièces avec le CDG,
- ✓ le dépôt des actes.

Conditions d'exercice de la mission

Demande d'identifiants et de mots de passe par mail à carrieres@cdg50.fr

Tarification

La collectivité / l'établissement participe au financement de la mission dans le cadre de la **cotisation additionnelle** dont le taux est précisé dans la brochure « Tarifs des missions du CDG 50 ».

Des questions sur la mission ?

Mission « Gestion des carrières »

- ☎ 02 33 77 89 00
- ✉ carrieres@cdg50.fr

Les + du CDG 50

- ✓ un outil adapté aux besoins concrets des collectivités
- ✓ des mises à jour et évolutions suivies par le CDG 50
- ✓ une solution clé en main sécurisée